



AVIATION CIVILE FOCUS

DSAC - Licence détenue par des personnels administratifs : accord avec l'administration sur l'application du protocole

FOCUS N° 4 – 22 février 2018

Un protocole social qui entérine la reconnaissance des licences de surveillance des adjoints ou assistants d'administration

C'est peu de souligner qu'il aura fallu attendre un certain temps avant d'obtenir que l'administration s'intéresse à la situation des adjoints et assistants d'administration titulaires d'une licence de surveillance à la DSAC.

C'est chose faite depuis le protocole 2016-2019 :

- avec le lancement d'un groupe de travail chargé d'examiner les conditions et les modalités d'accès des assistants de l'aviation civile exerçant des fonctions d'inspecteur de surveillance au corps des TSEEAC, notamment sous la forme d'une sélection professionnelle basée sur la VAE. Une revendication majeure de la CFDT.
- avec la mesure de revalorisation d'un groupe d'IFSE pour les assistants et adjoints de l'aviation civile titulaires d'une licence de surveillance.

Revalorisation d'un groupe IFSE : une mesure améliorée

En validant la variation de l'augmentation en fonction du niveau de la licence, la CFDT et les autres OS signataires ont obtenu une petite amélioration des conditions d'application de cette mesure protocolaire, dont l'application à la lettre aurait dû se traduire par une augmentation échelonnée de 30 à 60 euros mensuels.

Ce seront finalement des augmentations mensuelles qui s'échelonneront de 55 à 75 euros mensuels (brut) pour les niveaux 1 et 2. Notons que si l'augmentation pour le niveau 1 est comparable à celle obtenue pour leurs collègues TSEEAC, celle pour le niveau 2 (auditeur ou senior) reste très inférieure, de moitié... et le niveau 3 (référént, RMA) n'a même pas été abordé !

Ce petit pas pour les personnels concernés (effet rétroactif à compter du 1.7.2017, versement normalement avant l'été), constituera néanmoins une première que la CFDT se réjouit d'avoir arraché à l'administration.

L'étape suivante, pour la CFDT, sera d'obtenir qu'à responsabilité ou expertise identique, il y ait prime identique, quel que soit le corps d'appartenance.

Quant au travail sur l'accès au corps de TSEEAC, il doit se poursuivre sans délai.



POUR NOUS ÉCRIRE :
SPAC.CFDT@WANADOO.FR



RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.SPAC-CFDT.ORG



POUR PLUS D'INFOS
01 58 09 45 55